



LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE ET VOUS

10 exemples concrets

La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique constitue une étape majeure dans l'effort d'adaptation de la législation française au nouveau monde numérique. Elle a des implications dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous. En voici quelques exemples.

1. Portabilité des données

La loi pour une République numérique crée un droit pour les internautes de récupérer leurs données d'usage, afin de faciliter le changement de fournisseur, qu'il s'agisse d'un compte utilisateur d'une banque en ligne, d'un site de commerce électronique ou des préférences sur un site d'écoute de musique en ligne.

2. Droit à l'information sur les algorithmes

Lorsqu'une décision administrative individuelle est prise sur le fondement d'un traitement algorithmique, les personnes concernées devront en être informées. Elles pourront, sur demande, obtenir communication des règles définissant ce traitement ainsi que des principales caractéristiques de sa mise en œuvre.

3. Sites comparateurs

Les sites publiant des avis de consommateurs devront expliquer les modalités de publication et de traitement des avis mis en ligne, et notamment préciser si ces avis font l'objet d'une vérification ou non.

4. Secret des correspondances

La loi pour une République numérique rappelle que le secret des correspondances s'applique aux services en ligne qui permettent d'échanger des correspondances privées et encadre les conditions dans lesquelles les fournisseurs de services peuvent « scanner » les messages, notamment en vue de proposer de la publicité ciblée.

5. Accélération du déploiement des réseaux à très haut débit

La loi pour une République numérique permettra d'accélérer le déploiement des réseaux à très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan « France Très Haut Débit ». L'objectif est de couvrir la totalité du territoire d'ici 2022.

6. Mort numérique

La loi pour une République numérique établit le droit pour chacun d'exprimer et de faire respecter sa volonté sur le devenir de ses informations personnelles publiées en ligne après son décès.

7. Accès des personnes sourdes et malentendantes au téléphone

Les personnes sourdes et malentendantes pourront téléphoner grâce à la mise en place de « centres relais » permettant la traduction en temps réel des conversations.

8. Accessibilité des sites internet publics

La loi pour une République numérique oblige l'ensemble des sites des administrations publiques à préciser leur niveau de conformité aux règles d'accessibilité.

9. Dons par SMS

La loi pour une République numérique facilite les dons par SMS. Les associations faisant appel à la générosité du public pourront maintenant recevoir des dons par SMS (dans la limite de 50 € par don et de 300 € par mois pour chaque donateur).

10. Droit au maintien de la connexion internet

La loi numérique instaure le droit au maintien de la connexion pour les personnes les plus démunies en cas de défaut de paiement. A l'instar du téléphone ou de l'électricité, la connexion internet devra être maintenue par le fournisseur d'accès le temps de l'instruction de la demande d'aide auprès des services départementaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

 La loi pour une République numérique
sur le site de la direction générale des entreprises
<http://www.entreprises.gouv.fr/numerique/projet-loi-pour-republique-numerique>

 Le numéro de *La DGE et Vous*
consacré à la loi pour une République numérique
<http://dge-et-vous.entreprises.gouv.fr/numero-023>

 La stratégie numérique du Gouvernement
<http://www.gouvernement.fr/la-republique-numerique-en-actes>

 Le site de la consultation citoyenne
www.republique-numerique.fr